

**Discours relatif à la proposition de loi pour une meilleure protection
des lanceurs d'alerte, le 8 février 2022 en Séance publique
de l'Assemblée nationale.**

Par Sylvain Wasserman

Député de Strasbourg et d'Illkirch-Graffenstaden

Vice-Président de l'Assemblée nationale

Auteur et rapporteur de la proposition de loi sur les lanceurs d'alerte

Monsieur le Président,
Madame le Ministre,
Chers collègues,

Et bien nous y voilà ! J'ai 5 minutes pour conclure trois années de travail qui ont débuté par un rapport que j'ai écrit à l'APCE et qui a forgé les convictions qui ont guidé mes travaux : celles que les lanceurs d'alerte sont un **pilier** de nos sociétés modernes et que c'est à nous, législateurs, de leur donner leur **juste place** dans notre modèle démocratique en leur apportant la protection qu'on leur doit.

D'abord, je voudrais vous dire que **le texte d'accord avec le Sénat est meilleur** que celui que nous avons voté à l'unanimité en 1ère lecture à l'assemblée. Les associations comme le monde économique nous le confirment. Il lève certaines craintes sur l'irresponsabilité pénale ou sur la divulgation directe, et rajoute des possibilités nouvelles par exemple pour les groupes d'entreprise ou les collectivités locales. Et ce texte garde, après un travail en confiance avec la rapporteure du Sénat, **l'intégralité des avancées de notre texte**. En un mot, la copie que je vous présente est exactement celle que je vous aurais proposé en deuxième lecture si la CMP avait échoué.

Ensuite, je voudrais dire combien ce texte est **par essence parlementaire** et **formuler un certain nombre de remerciements**.

- C'est en effet une **proposition de loi**, que j'ai écrite avec mon équipe et je remercie Mathieu qui avec je travaille sur ce sujet depuis 3 ans et Rebecca avec qui je travaille sur tous les sujets depuis 7 ans et toute mon équipe parlementaire en général qui a tenu la maison pdt qu'on travaillait sur tout cela. Et vous savez tous ce que nous devons à nos équipes parlementaires. Je veux remercier aussi nos **administrateurs François Joly et Adrien Gros** qui ont piloté les travaux brillamment et nous avons de la chance d'avoir des administrateurs de cette qualité.

- C'est un texte par essence parlementaire parce qu'il s'est enrichi du **rapport de MM Marleix et Gauvain** sur les limites du droit actuel et ce sont bien à partir des limites du droit existant qu'il faut écrire le droit nouveau. Il s'est enrichi aussi de **toutes vos participations** aux auditions, vos amendements vos réflexions et pour cela que chacune et chacun d'entre vous en soi remercié.

- c'est un texte parlementaire enfin parce qu'il a été écrit **en prise directe avec la société civile**, depuis trois ans avec la Maison des lanceurs d'alerte et ses membres et Transparency international en particulier mais aussi durant les auditions avec la **défenseure des droits et les représentants du monde économique**.

Mais cette loi d'origine parlementaire a aussi bénéficié d'un **soutien sans faille du gouvernement** que je tiens à saluer car elle a été programmée sur le temps du gouvernement,

qu'elle a été soutenue par les ministres Mme El Haïry et M Beaune qui ont été au banc, mais aussi par le Garde des Sceaux au travers de ses équipes avec **M. Jean-François de Montgolfier, Pierre Rohfritsch** et leurs équipes qui ont été d'une expertise, d'une écoute et **d'un soutien déterminants et exceptionnels et je pèse mes mots**. Merci à vous.

Enfin, je voudrais dire combien ce texte, tout comme votre vote aujourd'hui, **est un message en soi**.

Un message de **soutien** d'abord à ces femmes et ces hommes qui ont le **courage d'exposer leur vie** et celle de leurs proches parce qu'ils lancent une alerte, pour révéler une atteinte à l'intérêt général, sans rien pouvoir attendre en retour.

Un message aussi **à tous ceux qui pensent que le parlement est inutile** et à ceux-là je veux dire regardez nos travaux parlementaires, regardez ce que le parlement réalise aujourd'hui et **écoutez sa voix forte et claire qui a si bien résonné lorsque nous avons voté ce texte en 1ère lecture à l'unanimité**. Regardez cette valeur ajoutée parlementaire qui est là, devant vous, et qui se concrétise une fois de plus aujourd'hui.

Un message enfin vers **nos partenaires européens** parce que **je n'oublie pas le rôle du parlement européen et de sa directive d'une part, du conseil de l'europe et de son brassage d'idées sur la démocratie et l'état de droit** d'autre part, et parce que comme me le confiait un responsable de la maison des lanceurs d'alerte le texte que nous votons aujourd'hui est **la meilleure législation en europe** sur le sujet, la plus aboutie et la plus juste, et que **la France affirme par là-même un rôle d'avant-garde en Europe sur ce sujet démocratique majeur**.

Me tenir là devant vous après ces trois années de travail, Vous appeler aujourd'hui à voter massivement ce texte est un **moment fort de mon mandat, un moment fort de ma vie tout court en fait**, et en ce moment où nous allons je le crois, consolider un nouveau pilier de notre démocratie, je voudrais **conclure avec ces paroles d'Edward Snowden** lorsque je lui demandai au conseil de l'europe en 2019 « que pouvons-nous faire pour vous ? » il m'a répondu « rien, mais ce n'est pas le sujet. **Le sujet est de savoir comment vous, législateurs, vous répondrez aux questions** des femmes et des hommes qui, demain, hésiteront à lancer une alerte pour révéler l'inacceptable ». Aujourd'hui, cher collègue, **l'Assemblée nationale leur apporte une réponse nouvelle, solide et juste**. Et pour cela, très sincèrement, je vous remercie.